**Règlement du concours « Bien manger… à la française ! »**

1. Le concours s’intitule ***« Bien manger… à la française ! »***
2. Le concours est ouvert **aux apprenants de 3e (Form 3 / Year 9) et 4e (Form 4 / Year 10)** années apprenant le français en tant que langue étrangère dans les collèges de Malte et de Gozo.
3. Les objectifs de ce concours sont les suivants :
* Donner l’opportunité aux apprenants de bien communiquer en français et d’améliorer leurs compétences communicatives.
* Rendre l’apprentissage et l’enseignement du FLE plus motivants afin de créer une éducation plus holistique.
* Aider les apprenants à communiquer dans des situations réelles quotidiennes et les aider à avoir confiance en eux.
* Donner aux apprenants l’opportunité de s’informer sur les plats typiques français.
* Encourager les apprenants à prendre part d’une manière active dans leur apprentissage dans un environnement rassurant.
1. Le concours sera lancé par e-mail dans tous les collèges de Malte et de Gozo, sur le site de l’APFM ([www.apfmalta.com](http://www.apfmalta.com)) et sur la page Facebook de l’Association **le lundi 30 septembre 2019**.
2. Les élèves qui participeront à ce concours devront préparer une recette française chez euxouà l’école. Ils devront se filmer ou prendre des photos en train de préparer la recette etenvoyer **une courte séquence vidéo** (pas plus de **5minutes** eten**format mp4)**à leur professeur de françaispar email. Dans la vidéo, **les élèves devront faire entendre leur voix**.Il n’est pas nécessaire que les élèves se montrent en vidéos.Les élèves devront se présenter en indiquant leur nom, le nom de leur collège et leur classe. Ils devront indiquer aussi les ingrédients et les étapes de préparation de la recette **en français**.
3. Les élèves peuvent travailler seuls ou en paires.
4. Le professeur devra envoyer la fiche d’inscription et les séquences vidéo de ces élèves par wetransfer (<https://wetransfer.com?/>) à l’adresse e-mail de l’APFM : apfmalte@gmail.com. Il est important que les participants remplissent la fiche d’inscription. Toute participation qui ne comporte pas la fiche d’inscription ne sera pas retenue. **Les fiches d’inscription** devront atteindre l’APFM au plus tard **le mercredi 6 novembre 2019** et **les séquences vidéo** devront atteindre l’APFM au plus tard **le lundi 9 décembre 2019.**
5. Tous les participants recevront un certificat de participation. Lesélèves des 3 meilleurs séquences vidéo recevront également un certificat de mérite. Les 3 meilleures participations seront mises sur le site de l’APFM et les trois premiers gagnants recevront un prix chacun.
6. Les certificats et les prix seront décernés pendant l’Assemblée Générale de l’APFM **le vendredi 24 janvier 2020**. Les résultats seront communiqués en janvier 2020 sur le site Web de l’APFM ([www.apfmalte.com](http://www.apfmalte.com)) et la page Facebook de l’Association.
7. Les critères de jugement seront les suivants :
* La qualité de la séquence vidéo.
* L’originalité et la créativité.
* La qualité et la prononciation du français.

***Le Comité de l’APFM se réserve le droit de mettre les photos et les vidéos des activités sur les sites de l’APFM/la CEO/la FIPF et sa page Facebook.***